

**PROCES-VERBAL – COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil dix-vingt le quatorze novembre à dix heure, les membres du Conseil Municipal de la commune de Linxe proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mil vingt, se sont réunis dans la salle polyvalente de Linxe sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7, L2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. GALLEA Thierry – CHATON Cédric – SANCHEZ Pierre - SERE Stéphane – LAPLACE Jean-François - VERNIER Marc – LAHOUE Jean-Luc – DESBIEYS Julien – MMES ROBERT Dominique – CHOLE Delphine – MORA Véronique – DARRICAU Isabelle – FOURGS Marine – DURAN Marie – DUPUY Carine

Était absent excusée : Mme CHOLE Delphine pouvoir à Mme ROBERT Dominique

MME Véronique MORA est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Commission Communale des Impôts Directs
- Election pour siéger à la CLECT – Communauté de Communes Côte Landes Nature
- RIFSEEP au 1er décembre 2020
- Prime COVID
- Nomination Agent Administratif 2ème classe à compter du 01/01/2021
- Satas
- Décision Modificative – Acquisition vidéoprojecteur et équipement visioconférence
- PCS-DICRIM
- Convention Sydec – mise à disposition d'un économiste.
- Informations et Questions diverses

Monsieur Thierry Galléa, Maire, rappelle l'information transmise par la Direction Générale des Collectivités Locales qui précise que « le Maire ne peut autoriser l'accès public des séances du conseil que pour les journalistes ou les personnes qui justifieraient d'un motif professionnel pour y assister ». Il ne s'agit donc pas d'un huis-clos.

Monsieur le Maire soumet également à l'avis des membres le Procès-Verbal du 18 Septembre 2020, PV qui est approuvé à l'unanimité.

## 14/11/2020-01 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique que cette commission est composée de 7 membres dont le Maire, Président de la Commission et de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives.

Les commissaires et suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire évoque les conditions requises pour être commissaire.

La liste ci-dessous est alors présentée et proposée :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>SÉRÉ</b>	Stéphane	<b>LAPLACE</b>	Jean-François
<b>QUILLACQ</b>	Marie-Claude	<b>GERME</b>	Eliette
<b>DESBIEYS</b>	Bernard	<b>LABEYRIE</b>	Jean-Marc
<b>VERNIER</b>	Marc	<b>DURAN</b>	Marie
<b>DESBIEYS</b>	Julien	<b>CHATON</b>	Cédric
<b>BAUDÉ</b>	Nathalie	<b>MASSE</b>	Eric
<b>MORA</b>	Véronique	<b>DUPUY</b>	Carine
<b>LAUSSU</b>	Hervé	<b>SAINT PAUL</b>	Ana
<b>BOUXIN</b>	Fabrice	<b>LABEYRIE</b>	Bernard
<b>DARRICAU</b>	Isabelle	<b>LAHOUZE</b>	Jean-Luc
<b>GAÜZERE</b>	Christophe	<b>MORESMAU</b>	Marie-Hélène
<b>ROBERT</b>	Dominique	<b>SANCHEZ</b>	Pierre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.



## 14/11/2020-02 ELECTION POUR SIEGER A LA CLECT

La principale mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique). Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT ne se réunit que très peu dans un mandat mais il est annoncé qu'effectivement elle devrait se réunir prochainement car la réflexion d'acter le transfert des Centres de Loisirs et Maisons des Jeunes vers la Communauté est engagée. Il devrait alors y avoir des réunions en 2021 de cette commission.

Il est proposé de nommer :

- Monsieur Thierry Galléa, Maire, en tant que membre titulaire.
- Monsieur Stéphane Séré, Adjoint, en tant que membre suppléant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nominations.



## 14/11/2020-03 RIFSEEP AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a porté création d'un Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, le RIFSEEP. Son objectif était de simplifier le régime indemnitaire des fonctionnaires. Dans le cadre de la refonte et de l'uniformisation des diverses primes des fonctionnaires, ce nouveau régime indemnitaire est

venu remplacer l'ancien fonctionnement. La commune de Linxe a fait le choix de transposer son régime indemnitaire précédent avec quelques ajustements.

Monsieur Thierry Galléa, Maire, revient sur l'historique du travail entrepris au sein de la commune sur ce Régime Indemnitaire depuis début 2017. Dans sa délibération du 11 décembre 2019, l'ancienne municipalité approuvait à l'unanimité la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Néanmoins, le 16 janvier 2020, la Préfecture des Landes transmet un recours gracieux à l'encontre de cette délibération et notamment du maintien du régime indemnitaire en cas de Longues Maladies, Maladies Longues Durées, Arrêts suite à une hospitalisation, ...

Monsieur Marc Vernier tient à souligner que cette décision émane d'une collaboration efficace et qu'alors les élus de la précédente mandature avaient conscience que la délibération pouvait être jugée illégale. Ils avaient néanmoins le souhait de le tenter, ce en pleine conscience, car ils avaient alors la volonté de maintenir le régime indemnitaire en cas de maladie, sans distinction aucune. Monsieur le Maire salue cette réflexion louable.

Suite à cela, considérant que le régime indemnitaire devait être supprimé pour certaines affectations, l'ancienne municipalité, en concertation avec le Centre de Gestion des Landes, décide de ne pas maintenir également le régime indemnitaire en cas de Maladie Ordinaire mais d'assurer le maintien dans le cadre des :

- Accidents de travail,
- Maladies professionnelles,
- CITIS Congés pour invalidité temporaire de travail à cause d'un accident de travail
- Congés maternité/paternité/adoption.

Vu la cohérence de la réflexion, Monsieur le Maire explique ne pas avoir retouché cette révision et a donc opté pour le maintien du travail fait en amont.

Le projet de délibération est donc passé 2 fois devant le Comité Technique du Centre de Gestion des Landes obtenant l'avis favorable du collège des représentants de l'administration et l'avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Effectivement, le collège des représentants du personnel se prononce, à l'unanimité, défavorablement sur le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP dès lors qu'il prévoit un abattement du régime indemnitaire en cas d'absence pour raison de santé. Il s'agit pour les organisations syndicales d'une position de principe.

Monsieur le Maire, terminant sa présentation, met au vote le projet de délibération. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en œuvre de cette nouvelle délibération relative au RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.



#### **14/11/2020-04 PRIME COVID**

Monsieur le Maire, Thierry Galléa invite les élus à se remettre dans le contexte du 1<sup>er</sup> confinement. Après avoir visé divers textes dont le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la Fonction Publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de la Covid 19. Afin de valoriser un surcroît de travail significatif des agents particulièrement mobilisés en présentiel, pour assurer la continuité des services dans le contexte de lutte contre l'épidémie de Covid 19, il est proposé d'instituer la prime exceptionnelle aux agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public au regard des sujétions suivantes :

- Agents présents à temps complet,
- Agents présents ponctuellement

Les montants maxima attribués sont fixés à :

- 800,00 € pour les agents présents à temps complet,
- 400,00 € pour les agents présents ponctuellement sur le terrain,
- 300,00 € pour les agents en télétravail.

La prime exceptionnelle versée aux agents à temps non complet et aux agents à temps partiel sera calculée au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Elle sera versée en une seule fois sur le mois de novembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les agents étaient alors les premiers de la Communauté de Commune à revenir sur le terrain, ce même s'ils avaient peur de la maladie. C'est grâce à un travail collectif qu'un retour serein a pu être vu : à travers l'accompagnement au marché, les appels aux personnes âgées, le service de repas gratuits à destination des enfants, ...

Monsieur Marc Vernier demande s'il y a eu des paiements d'heures supplémentaires et qu'il s'agit bien d'une dotation compensatrice. Monsieur le Maire affirme qu'il n'y a pas d'eu de paiements d'heures supplémentaires et que cette prime récompense les efforts faits. Cette prime reste effectivement aux seuls frais de la commune. Monsieur Thierry Galléa souligne que les agents étaient en confinement qu'ils ont donc fait des heures en plus. Il ajoute qu'il n'y aura aucun impact sur le budget vu qu'en deçà du budget actuellement. Monsieur Marc Vernier demande si cette prime est attribuée à tous les agents. Monsieur le Maire lui confirme, sauf ce en arrêts de travail.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place et le versement de cette prime COVID.



#### **14/11/2020-05 NOMINATION AGENT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Cet agent est intégré au sein de la collectivité depuis le 19 janvier 2018 en remplacement d'un agent mis à disposition de la Communauté de Communes Côte Landes Nature, qui, depuis, a été nommé dans ladite structure. Cet agent administratif, déjà en poste au sein de la commune de Linxe, est en charge de l'urbanisme, l'accueil et d'autres tâches administratives diverses.

Monsieur le Maire, Thierry Galléa, propose alors la création d'un emploi d'agent administratif 2<sup>ème</sup> à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette proposition est, après délibération, approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Marc Vernier qu'il était possible de continuer en CDD effectivement mais que lutter contre la précarité est un souhait. Il ajoute que budgétairement, cela ne va rien changer.



#### **14/11/2020-06 SATAS**

Monsieur Thierry Galléa, Maire, présente le SATAS, Service d'Aide par le Travail et l'Accompagnement Social, créé en 1990 par le Centre Départemental de l'Enfance pour répondre aux besoins de certains jeunes usagers de 18-25 ans. Il est ouvert aux personnes en situation de handicap en âge de travailler et ayant une orientation ESAT, qui présentent des compétences et une autonomie pour travailler en milieu ordinaire. Il assure un accompagnement professionnel et/ou social par une équipe médico-sociale avec ce public.

Sont évoqués certains alinéas de la convention dont notamment celui qui reprend l'organisation de l'accompagnement assuré avec les « Jardins de Nonères ». Monsieur le Maire explique que le premier contrat sera d'une durée de 6 mois puis sera renouvelé par année, pouvant aller jusqu'à 3 ans. Au terme de ces 3 ans, un point sera fait de façon tripartite (l'agent, le SATAS et la Commune de Linxe) pour envisager soit une éventuelle embauche soit un renouvellement sur 1 à 2ans de contrat.

Le montant de la prestation de service sera facturé mensuellement à la commune pour un montant de 570.48 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une aide à la formation pour un mois complet au 1<sup>er</sup> décembre 2020 d'un montant de 253.75 € sera reversée en contrepartie de l'accompagnement.

Considérant cette présentation, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la signature de la convention avec le SATAS.



## 14/11/2020-07 DECISION MODIFICATIVE – ACQUISITION VIDEOPROJECTEUR ET EQUIPEMENT VISIOCONFERENCE

Monsieur le Maire explique qu'il y a de plus en plus de réunions en visioconférence et que la commune a donc un besoin en équipement informatique.

Pour honorer l'acquisition d'un vidéoprojecteur adapté aux besoins de communication et notamment utilisé lors des réunions du Conseil Municipal,

Pour permettre également l'acquisition d'un équipement visioconférence adapté aux besoins de communication et de réunions,

Il est proposé d'acter un virement de 15000,00 € de l'article 60624 – produits de traitement, article en dépense de fonctionnement, vers l'article 2183 – matériel de bureau et informatique en section d'investissement.

Ce virement permettra alors l'acquisition de micro, caméra, écran. Monsieur Marc Vernier manifeste son accord pour cet investissement mais suggère également d'acquérir un moyen pour permettre la retransmission des réunions du Conseil Municipal à la population. Monsieur le Maire évoque l'absence d'accessibilité internet au sein de la Salle des Fêtes. Il souhaite alors équiper les salles de bornes wifi pour faciliter la mise en place de cela.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.



## 14/11/2020-08 PCS-DICRIM

Madame Dominique Robert, adjointe en charge du dossier évoqué, revient sur le fait que la commune s'est dotée au cours du dernier mandat d'un Plan Communal de Sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

L'objectif d'un plan de sauvegarde est, en cas de survenance d'évènements graves, de mettre en œuvre une organisation anticipée sur le territoire d'une commune. Sa mise en œuvre vise à sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'Association des Maires et des Présidents de Communautés des Landes en partenariat avec le Centre de Gestion des Landes propose, par l'intermédiaire du service Plan Communale de Sauvegarde du CDG40, de mettre à jour le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune ainsi que son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est le premier Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de la commune. Son rôle consiste à diriger et coordonner les actions de tous les intervenants, assurer et coordonner la communication, informer les niveaux administratifs supérieurs, anticiper les conséquences de l'évènement, mobiliser les moyens publics et privés sur son territoire de compétences.

Après lecture de la convention d'adhésion au service PCS du CDG40, il est constaté que la mise à jour complète sera facturée forfaitairement 1 700,00 € mais pourra être subventionnée à hauteur de 65% par la FEDER (subvention sous réserve ce jour).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention d'adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce et formalité s'y rapportant.



## 14/11/2020-09 CONVENTION SYDEC – MISE A DISPOSITION D'UN ECONOMOME

Monsieur Thierry Galléa, Maire, évoque certains points de la convention Sydec transmise pour la mise à disposition d'un économe de flux énergétiques. Il reprend les tâches missionnées à l'agent. Il s'agit de missions de conseils et d'accompagnement et non de maîtrise d'œuvre ni d'ouvrage.

Monsieur le Maire évoque également l'un des gros projets à venir sur la commune : le changement des lampadaires à boules soit environ 100 lampadaires à changer avant 2025. Il est alors dans l'attente d'un budget prévisionnel pour envisager l'échelonnement sur 5 ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

Monsieur Jean-Luc Lahouze est alors élu référent pour cette mission.



## 14/11/2020-10 INFORMATION – LANCEMENT CMC

Monsieur Thierry Galléa, Maire, informe que la CMC Rénovation Salle des Fêtes et création Marché couvert/Halles du partage sera lancée très prochainement. Il ajoute qu'elle sera constituée du même nombre de personnes que la CMC Traversée du Bourg. Un courrier suivra appelant à candidature les élus. Monsieur le Maire invite à la participation de chacun dans ces CMC et donc espère qu'il ne s'agira pas des mêmes personnes pour chaque commission.



## 14/11/2020-11 INFORMATION – ARRETE DFCI

Monsieur Thierry Galléa, Maire, informe que l'arrêté PM2020/41 portant nomination des conseillers techniques pour participer sur le territoire de la commune aux dispositifs de protection et de lutte contre les incendies de forêts a été pris le 25 août dernier. Les conseillers techniques dont la nomination est prévue par le Code Forestier ont pour mission d'assister les services de lutte pendant un incendie de la commune. Il appartient d'ailleurs au Maire d'agréer les personnes qualifiées pour assister le commandant des opérations de secours sur le territoire.

Sont nommés :

- Conseiller technique
  - Monsieur Francis Mora
- Conseillers techniques adjoints
  - Monsieur Bernard Labeyrie
  - Monsieur Bernard Desbieys
  - Monsieur Jean-Claude Miguel
- Responsables de secteurs
  - Côté Sud CD42
    - Chef de secteur
      - Monsieur Roger Lacoste
    - Adjoint
      - Monsieur Philippe Moresmau
  - Est route de Labaste/CD42
    - Chef de secteur
      - Monsieur Daniel Desbieys
    - Adjoint
      - Monsieur Jean-Marc Labeyrie
      - Monsieur Bernard Moresmau
  - Nord-Ouest route de Labaste/CD42
    - Chef de secteur
      - Monsieur Eric Duvignacq

- Adjointes
  - Monsieur Pierre Labeyrie
  - Monsieur Paul Quillacq



## **14/11/2020-12 INFORMATION – TRAVAUX DE RENFORCEMENT CONDUITE D'EAU**

L'arrêté PVT2020/17 portant permission de voirie accordée au Sydec évoque la réalisation de tranchées sous accotements afin de modifier et rénover les réseaux notamment renforcer la conduite d'eau. Les travaux débuteront à compter du 4 janvier 2021 pour une durée maximum de 10 jours. Ces travaux consistent à modifier le diamètre de la conduite d'eau partant de la station de relevage située en contrebas du Binaou route de l'Océan, vers la station de relevage de la route Belle Epoque. Le but est d'améliorer le débit d'évacuation des eaux usées vers la station de relevage car effectivement, Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui la station de relevage qui déborde déverse ses eaux usées dans le Binaou.



## **14/11/2020-13 INFORMATION – DEBUT DE TRAVAUX ELECTRIQUES DANS LES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire explique que des travaux de rénovation électrique ont débutés au sein des salle Etienne Dupin, Salle des Fêtes, salle René Lavigne, Préau de l'Ecole, Bureau du Maire et l'aménagement également du nouveau bureau du rugby situé salle Labadan.

Il explique que ces travaux seront échelonnés sur 2020 et 2021 mais qu'il y aura une subvention de 13 500 € sur ces derniers.

Madame Dominique Robert explique les raisons qui ont conduit à déménager le bureau du rugby à la salle Labadan. Elle fait part que cet espace libéré (ancienne bibliothèque) pourra alors permettre le déménagement du bureau et des affaires de l'Amicale des Retraités. Monsieur le Maire rappelle alors que les locaux appartiennent à la collectivité bien qu'il y ait des usages. Les salles n'appartiennent pas aux associations.



## **14/11/2020-14 INFORMATION – FORMATION DES ELUS**

Monsieur Jean-François Laplace annonce que la formation « Les Fondamentaux du Mandat Municipal » est programmée le 30 janvier 2021 à la Salle des Fêtes pour les élus.

Monsieur le Maire incite ses collègues élus à y participer car les formations sont très porteuses. Monsieur Julien Desbieys demande alors s'il y a possibilité d'avoir d'autres dates. Monsieur Jean-François Laplace lui expliquant que la date est déjà bloquée lui propose alors de voir pour d'autres sessions ultérieurement.



## **14/11/2020-14 INFORMATION – PROJET AIRE DE CAMPING CAR**

Monsieur le Maire présente ce projet de création afin d'éviter les stationnements épars et de faire rentrer des finances. Ce projet serait alors implanté sur le dernier terrain communal disponible. Le plan évolue au fil de la réflexion mais seraient prévus une aire de bus/navettes de plage, une aire de covoiturage avec bornes électriques, ce annexés à l'aire de camping-cars. L'évolution de la réflexion sera présentée au fur et à mesure de l'avancée.



## 18/09/2020 QUESTIONS DIVERSES

Ces questions diverses ont été transmises par Madame Marie Duran.

- « Au sujet de la COMC portage des repas, quel est le nombre de candidatures, quelles sont les personnes choisies et quel est le planning des travaux de la commission ?

Même question au sujet de la CMC concernant la mutuelle communale, le dépôt des candidatures s'étant terminé le 30/10/2020. »

Monsieur le Maire confirme que des réponses relatives à ces CMC seront amenées lors de la prochaine réunion du CCAS car ces sujets sont lancés et traités par le CCAS.

Madame Dominique Robert informe également le Conseil Municipal que les projets festifs pour la période des fêtes ont été revus avec la période COVID. Le concours des illuminations est néanmoins maintenu, sur inscription. Egalement la création de décors de Noël faits par les enfants de la Maison des Jeunes et de l'Accueil Péricolaire. 2 sessions sont également maintenues avec des bénévoles et des conseillers municipaux pour participer à ces créations.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

CHATON Cédric	CHOLÉ Delphine <b>POUVOIR</b>	DARRICAU Isabelle
DESBIEYS Julien	DUPUY Carine	DURAN Marie
FOURGS Marine	GALLÉA Thierry	LAHOUE Jean-Luc
LAPLACE Jean-François	MORA Véronique	ROBERT Dominique
SANCHEZ Pierre	SÉRÉ Stéphane	VERNIER Marc